

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2012

Délibération n° 2012-10

Date de convocation : 29 Mars 2012
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 15
Votants : 19

L'an deux mil douze, le 06 Avril 2012, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. VACCHIANI - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - MME FAUCELLI - M. GOUDON - M. BEL - M. BANACHE - M. GUIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUYEZE :
MME PEZELIER - M. PEREZ - M. GERENT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :
M. GUEDES - M. MANETTI - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :
M. STANZIONE - M. GROS - MME LAFAURE

Secrétaire de séance : Joël GUIN

OBJET : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2011

Rapporteur : M. Lucien STANZIONE

Conformément à l'instruction M14 régissant le budget, il convient que les résultats de l'exercice 2011 soient affectés comptablement.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) Un excédent de fonctionnement de 29 763,09 €

(1) Un déficit de fonctionnement

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	18 602,66 €
Virement à la section d'investissement	22 011,44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	40 614,10 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2011	29 763,09 €
Affectation obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	29 763,09 €
B) DEFICIT AU	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter « budget primitif _____ »	
Excédent disponible (voir A « solde disponible)	

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2011 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera reporté recettes de fonctionnement au compte 002 pour 29 763,09 €.

Vote du Conseil : POUR : 19
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 24/12/2012

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

